

054-215404393-20230227-DCM62023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/03/2023

Affichage : 07/03/2023

DEPARTEMENT
Meurthe-et-Moselle**ARRONDISSEMENT**
N A N C Y**CANTON**
GRAND COURONNÉ**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 27 février 2023**

L'An deux mil vingt-trois, le 27 février, le Conseil Municipal de la Commune de PULNOY étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Marc OGIEZ.

Étaient présents : Mmes et MM. OGIEZ JEANDEL HOUDRY BADER CASTELA ANDRE N. JACOB DEHAYE MASSON DANNEBEY SCHIEL DENIS MATHIS DEMARNE BABIN ENEL DEVITERNE BEN ISMAIL

Absents excusés :

C. JACOB a donné pouvoir à L. SCHIEL
S. DUSSIAUX a donné pouvoir à Z. BEN ISMAIL
R. CORBERAND a donné pouvoir à J. DEHAYE
C. SIMEANT a donné pouvoir à MC. DANNEBEY
C. FRANCHE a donné pouvoir à B. JEANDEL
D. ZIETERSKI a donné pouvoir à D. DEVITERNE
L. WEHRLLEN a donné pouvoir à N. JACOB
L. ZIETERSKI a donné pouvoir à J. ENEL
F. PERROLLAZ

Absent : -

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Corine MATHIS, ayant obtenu la majorité de suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET

Demande de subvention à la Conférence des Financeurs

Nomenclature ACTES : 7.5 Finances locales – Subventions**Nombre de Conseillers :**

en exercice : 27
présents : 17
votants : 26
pour : 26
contre : 0
abstention : 0

Rapporteur : N. HOUDRY

Ces dispositifs s'adressent aux collectivités qui, via leurs structures, sont en contact avec les seniors et développent des actions au plus proche de leurs besoins.

054-215404393-20230027-DCM62023-DE
Plusieurs axes sont priorisés :

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/03/2023

Affichage : 07/03/2023

Le maintien et le développement des équipements et des services en direction d'une politique, sociale et familiale sur le territoire,

- Prévenir pour bien vieillir,
- Lutter contre l'isolement,
- Préserver l'autonomie,
- Lutter contre les situations de fragilités sociales, renforcer le lien social.

Il est à noter que l'ensemble du plan de financement se décompose ainsi :

Date du projet : 2023

Taux de la subvention : 45%

Plafond de la subvention:10 000€

Coût du projet : 10 800€

Montant de la subvention : 5 000€

Dans le cas de la ville de Pulnoy, les actions concernées sont celles du projet « Et si on partageait » pour les séniors gérés par le Service Toutes Générations. L'objectif de ce projet est d'accompagner les séniors à chaque étape de la vie, tant dans le bien être à la maison, que dans les relations sociales.

Ce projet a pour ambition de réduire les écarts entre les citoyens et ainsi permettre aux plus isolés de garder le lien.

Nous voulons aussi valoriser les personnes en les associant à la mise en place du « Printemps des Séniors et de Générations » en avril 2023.

C'est aussi leur donner les moyens de comprendre le vieillissement sous tous ces aspects en se prémunissant des risques liés à l'isolement et à la sédentarité.

C'est aussi créer des ateliers qui vont stimuler leur intérêt et créer du lien social.

< La pauvreté est un engrenage qui broie tout espoir et toute volonté. Vient en premier lieu le manque de moyens financiers qui ne permet pas de satisfaire aux besoins de base pour vivre en société. Ces personnes souffrent d'isolement, ils sont marginalisés > .

Par l'organisation d'un projet pérenne organisé sur une année, nous avons la volonté de donner du temps au temps et aux usagers la possibilité de gagner en confiance et en estime de soi.

Souvent réticentes du fait de leur état psychologique, de santé et de leur renfermement sur eux, les personnes vulnérables (ainées) n'osent pas pratiquer d'activité physique.

Se lancer dans une activité sportive adaptée sera la première étape au projet et fixera les objectifs à atteindre ainsi que les limites à ne pas franchir.

Tout un panel d'actions sera programmé dans le temps afin de permettre la pratique d'une activité sportive mais aussi favoriser la découverte de ce qu'offre son environnement proche.

054-215404393-20230227-DCM62023-DE

Vu l'appel à projet du partenaire ;

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/03/2023

Vu l'éligibilité du projet de la ville de Pulnoy au dispositif;

Affichage : 07/03/2023

Considérant l'exposé de Mme HOUDRY ;

Considérant l'avis unanimement favorable de la Commission N°1 en date du 14 février 2023 ;

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la conférence des financeurs au Conseil Départemental de Meurthe et Moselle,
- Autorise le Maire à mettre tout en œuvre pour la réalisation et la mise en œuvre des différents projets,
- Autorise le Maire à signer la convention de financement correspondante et tous documents relatifs à cette décision.

Le Maire certifie que la liste de délibérations de cette délibération a été publiée sur le site internet de la Mairie le 07/03/2023 et que la convocation a été faite le 21/02/2023.

POUR COPIE CONFORME
PULNOY, le 27 février 2023

Pour le Maire empêché,
Le Premier Adjoint,
Bruno JEANDEL

Pour le Maire empêché,
Le Premier Adjoint

